

Réaliser un maquillage permanent

RS7151 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42032
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2025
Date d'échéance	30/04/2028

Certificateur(s)

ANGELIQUEMENT VOTRE · SIRET : 43423693100052

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ART DE CORPS	49827499200029	Former et organiser l'évaluation
EXCELLENCE FORMATION	85212008800012	Former et organiser l'évaluation
FATOUMATA CAMARA	75156277800033	Former et organiser l'évaluation
FORMATION CENTRE DELTA-INFINI	90156423700013	Former et organiser l'évaluation
KEJANA	88530829600023	Former et organiser l'évaluation
LE NOUVEAU REGARD	88953464000012	Former et organiser l'évaluation
MORGANE GIRALDO	82197690900027	Former et organiser l'évaluation
NUANCE	97794713400010	Former et organiser l'évaluation
PRESTIGE INSTITUT	79042222400010	Former et organiser l'évaluation
SAS BEAUTE DINANE	91252225700035	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7151-realiser-un-maquillage-permanent/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Réaliser un maquillage permanent » s'adresse aux professionnels en activité, aux indépendants, ainsi qu'aux personnes en reconversion souhaitant proposer des prestations de maquillage permanent dans le cadre d'une offre de service réglementée.

Afin de garantir la sécurité et la santé des clients, les titulaires de cette certification doivent obligatoirement suivre une formation en hygiène et salubrité, dispensée par un organisme habilité par l'ARS (Agence Régionale de Santé), conformément au décret n°2008-149 du 19 février 2008, encadrant les pratiques du tatouage et du perçage avec effraction cutanée.

Sur le plan technique, la certification se distingue par une approche pédagogique centrée sur l'apprentissage des méthodes fondamentales et avancées du maquillage permanent, telles que les lignages, le pointillisme ou encore les techniques d'ombrage. Cette méthodologie par technique – et non par zone – permet aux apprenants d'acquérir une

véritable maîtrise professionnelle, leur offrant la capacité d'intervenir avec précision et adaptabilité sur l'ensemble des zones du visage (sourcils, yeux, lèvres, contour du visage, nez et pommettes), tout en respectant la morphologie et les attentes spécifiques de chaque client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Mener un entretien diagnostic du visage (sourcils, pommettes, yeux, nez, lèvres, contours du visage) à l'aide de fiche client

Installer la clientèle dans une pièce dédiée conforme aux différentes réglementations en vigueur

Pigmenter la zone à l'aide d'un dermographe manuel ou électrique

Organiser son poste de travail en sélectionnant le matériel et les produits de pigmentation

Délivrer les précautions à la clientèle post prestation

Valoriser sa prestation à l'aide d'un appareil (smartphone ou appareil photo)

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles L. 513-10-1 à L. 513-10-10

? Articles R. 513-10-1 à R. 513-10-13

? Articles R.1312-9 à R.1312-13

? Article L. 5437-2 à L.5437-5

? Articles R. 5431-1 à R. 5431-4

? Articles R. 1311-1 à R. 1311-13

? Arrêté du 6 mars 2013 modifié fixant la liste des substances qui ne peuvent pas entrer dans la composition des produits de tatouage

? Arrêté du 15 septembre 2010 pris pour l'application de l'article L. 513-10-3 du CSP relatif aux bonnes pratiques de fabrication des produits de tatouage

? Arrêtés des 20 avril et 9 novembre 2004 relatifs à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des préparations dangereuses

? Arrêté du 11 mars 2009 relatif aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité pour la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent et de perçage corporel, à l'exception de la technique du pistolet perce-oreille (notamment son annexe I : gants et dilution des encres)

? Arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent, et de perçage corporel

? Arrêté du 3 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent et de perçage corporel et son annexe (tatouages, maquillages permanents, piercing : quels risques, quelles précautions)

? Arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.

? Arrêté du 11 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Attestation de formation hygiène et salubrité

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Attestation de formation hygiène et salubrité

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

3 professionnels dont plus de 50% sont externes à l'organisme de formation et certificateur

Base légale

Date de décision

30/04/2025

Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2028
Date de dernière délivrance possible	30/10/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Formation Maquillage Permanent Expert Sourcils - 5j - Cils Expert

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7151/>

Où se former

Formations référencées	21
Organismes	12
Régions couvertes	9
Prix indicatif	1 500 € – 2 920 €
Durée	14 – 35 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	130
Parcours menés à terme	123
Taux d'achèvement	95 %
Période	07/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	141
Montant total engagé	294 008 €
Coût moyen par dossier	2 085 €
Durée moyenne	26 h
Période	06/2025 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.